



## Contestation de pv de stationnement

Par **MATHIEU31200**, le **10/03/2011** à **12:28**

Bonjour,

Aujourd'hui mercredi 9 mars, je part de chez moi vers 13h et à mon grand étonnement, je m'aperçois que j'ai une amende de stationnement de 35 euros cause (général le passage des autres véhicules) hors en face de chez moi d'important travaux sont réalisés, donc prenant des places de parking donc pas d'autres solutions que de se garer d'un côté en file indienne avec d'autres véhicules. Je m'aperçois donc que je ne suis pas le seul réprimandé, hors aucun panneau ni aucun marquage au sol n'indique de ne pas stationner comme ceci, de plus n'ayant pas le choix à cause des travaux, et au manque cruel de place dans cette résidence. Le lendemain je décide donc de me garer directement à l'intérieur de la résidence et là de nouveau 35 euros d'amende ainsi que d'autres véhicules stationnant à cet endroit, et cette fois si la cause étant (général sur un terrain plein central non aménagé) et pourtant rien n'empêche encore une fois de se garer ici aucune interdiction aucune signalisation et pour ma part aucune gêne. Ma question est donc comment contester ses pv, faut-il créer un groupe avec plusieurs personnes de la résidence pour contester ses pv? comment agir face à des Pv qui remplissent nos places tout les jours faute de places? Comment peut-on attaquer et surtout contester ses PV qui pour moi sont plus là, pour remplir les caisses de l'état que pour un dysfonctionnement même!!!! Merci de répondre au plus vite, pour pouvoir engager des procédures.

Par **amajuris**, le **10/03/2011** à **14:25**

bjr,

dans le cadre de travaux affectant la voie publique, la mairie prend des arrêtés modifiant le stationnement et les conditions de circulation donc à voir avec votre mairie.

en outre ces arrêtés doivent être affichés sur le lieu des travaux et une nouvelle signalisation provisoire doit être mise en place.  
avant de contester les amendes vérifiez avec votre mairie.  
cdt

Par **MATHIEU31200**, le **11/03/2011** à **11:09**

Merci , pour votre information , j'ai bien contacter la mairie mais apparament eux se desolidarise de tout sa , sachant pour le part que les traveaux ne leur appartenant pas !!!!  
Alors aujourd'hui je me demande comment faire ? comment agir ? Par quel moyen ?

Par **mimi493**, le **11/03/2011** à **14:17**

[citation]pas d'autres solutions que de se garer d'un coté en file indienne avec d'autres véhicules[/citation] ça ce n'est jamais une excuse pour contester un PV.

Que dit le PV comme motif ?

Par **mathieu31**, le **18/03/2011** à **12:04**

Le premier PV dit :(Genant le passage ou le dégagement des autres usagers Art 417.10 du CR )Le deuxieme PV dit :( Genant sur un terre plein central non amenagé prévu et réprimé par Art 417.10 du CR)

Par **mathieu31**, le **18/03/2011** à **12:06**

Que faire maintenant pour contester ses deux PV ?